



## Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 23 février 2018

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes publics

**Monsieur Olivier DUSSOPT,**  
Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Action et des Comptes publics

Objet : préavis de grève pour le jeudi 8 mars 2018.

Messieurs les Ministres,

Dans le cadre de la journée internationale pour le droit des femmes, la CGT, avec d'autres organisations syndicales, construit à cette occasion une journée d'initiatives sur les lieux de travail.

Celle-ci est motivée par une situation caractérisée de notre point de vue par une persistance d'inégalités professionnelles profondes et graves et des réalités de harcèlement inacceptables dans les milieux professionnels. Et, de ce point de vue, la Fonction publique d'État est loin d'avoir résolu tous les problèmes.

Dans le cadre de ce mouvement, des agents pourraient décider de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 8 mars 2018, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'État.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marc CANON  
Secrétaire Général de l'UFSE